

**MAIRIE DE BREZIERS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2021**

**SALLE MULTI - ACTIVITES**

**Étaient Présents :**

Mmes Marion LACROIX et Cécile RODOSSIO.  
Mrs Rolland ARNAUD, Dominique DUBOIS, Rémy ARNAUD et Alexander PHILIP.

**Étai(en)t absent(s) :**

Nathalie TREMOUILLOUX

**Procurations :**

Sandra GRANDI représentée par Cécile RODOSSIO  
Anne MANSUY représentée par Dominique DUBOIS  
Jean Bernard BONNENFANT représenté par Rolland ARNAUD  
Sébastien BARISONE représenté par Rolland ARNAUD

**Secrétaire de séance :** Mr DUBOIS Dominique

**OUVERTURE DE LA SEANCE A 20 H 30**

=====

**ORDRE DU JOUR**

**Approbation du dernier compte rendu :**

*Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le compte rendu.*

**DELIBERATIONS**

**Comptes Administratifs :**

Il y a une baisse très significative des résultats du comptes administratif et bien entendu du compte

de gestion de l'exercice 2020, en raison d'une augmentation des charges dont celles liées au covid, et une diminution des recettes dont les ventes de bois reportées, soit un différentiel de plus de 20 000 euros.

Ils sont les suivants :

### **Investissement**

Dépenses	Prévu :	869 988,96
	Réalisé :	502 588,28
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	869 988,96
	Réalisé :	664 993,08
	Reste à réaliser :	0,00

### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	386 745,22
	Réalisé :	189 983,47
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	386 745,22
	Réalisé :	225 299,22
	Reste à réaliser :	0,00

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement	:	162
404,80		
Fonctionnement	:	35 316,22
Résultat global	:	197
721,02		

*Après avoir donné connaissance du compte administratif, Monsieur le Maire se retire et Monsieur DUBOIS Dominique fait voter le compte le compte administratif qui est validé à l'unanimité.*

### **1259 MI ( taxes et fiscalités )**

Annulation de la précédente délibération. Elle est remplacée par une nouvelle qui prend en compte le transfert de la part départementale de la taxe foncière à la commune et le coefficient correcteur. En pratique, ces modifications n'affectent pas les contribuables du fait que la commune n'a pas souhaité augmenter la fiscalité dans une période difficile pour tous.

*Les membres du conseil municipal présent ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.*

### **Mobilité :**

C'est une compétence Régionale à ce jour, dont les transports scolaires.

La loi d'orientation des Mobilités (AOM) a été publiée au journal officiel le 26/12/2019.

Elle transforme en profondeur la politique des mobilités avec un objectif simple : des transports au quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres.

- Son objectif est de permettre aux Communautés de communes de prendre cette compétence mobilité afin de proposer aux usagers des services de mobilité de proximité.
- Doter tous les territoires, notamment les territoires ruraux, d'une autorité organisatrice de la mobilité qui aura pour mission de construire, en bien avec les acteurs du territoire : des solutions de mobilité adaptées aux besoins.
- Permettre une meilleure coordination entre les collectivités concernées (communes – EPCI – la Région et l'Etat)  
La mobilité = usages de déplacements de la population dans et hors de son territoire.

Travail / Loisirs / courses / Famille / Santé  
Trottinette / Voiture / Vélo / Marche à pied / Bus / Train.

Les communes devant approuver un transfert de la compétence vers la CCSPVA et au regard des difficultés que ce transfert pourrait causer à terme,

*Les membres du conseil municipal présent ou représentés refusent d'accepter cette compétence à l'unanimité.*

### **Questions et informations diverses :**

#### **Incident sur la commune :**

- Le 30 mars 2021, en fin d'après-midi et faisant suite à un écobuage non maîtrisé, les Sapeurs Pompiers de plusieurs communes ont dû intervenir au PUY pour circonscrire un incendie qui s'est propagé sur une parcelle communale boisée de 3,875 ha. Au total : 1 ha 05 a été ravagé par les flammes. Le feu a été circonscrit vers 4 h 00 du matin. Sur place : présence de Monsieur le Maire et adjoint ainsi que la Gendarmerie et les services de l'ONF.

\*

\*

\*

#### **Sécurité des élus locaux :**

- Monsieur le Maire nous fait par d'un courrier qu'il a reçu de la part du Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie des Hautes Alpes relatif aux difficultés que les élus locaux pourraient rencontrer des difficultés en cas de troubles dans leur commune.

Dan ce contexte, en lien avec l'association des Maires de France, la Gendarmerie Nationale a décidé de lancer un cycle de formation des élus face aux agressions et incivilités, proposé dans toute la France. Les

élus locaux (Maires et adjoints) pourront bénéficier d'une formation basée sur l'expérience des négociateurs locaux du GIGN d'une durée de quatre heures avec 12 élus locaux par session.

A cet effet Monsieur le Maire propose que Monsieur DUBOIS Dominique, retraité de la Gendarmerie participe à cette formation.

\*

\*

\*

- **COVID-19**

Concernant la vaccination de nos Aînés de plus de 70 ans à ce jour il y a 7 réponses sur 48 qui sont parvenues à la Mairie.

- Sur les 34 courriers envoyés aux intéressés., seulement 15 réponses sont parvenues à la mairie.

\*

\*

\*

### **Élections Régionales :**

Dans le cadre des élections Régionales du 13 et 20 juin 2021, la Préfecture demande aux Maires de formuler un avis sur la faisabilité du scrutin avant la discussion programmée au parlement.

Monsieur le maire pense qu'il serait prématuré d'effectuer le scrutin en juin et que pour des raisons de sécurité sanitaires telles que proposées par le conseil scientifique, très compliquées à mettre œuvre qu'il serait préférable de les reporter à une date ultérieure car tout le monde ne sera pas vacciné à cette date.

\*

\*

\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.